

N°1  
FÉV.  
2026



Le 8 mars prochain, faisons barrage à la première tentative de la droite et du patronat de s'en prendre au salaire minimum légal conquis en 2020 par les travailleuses-euses. Appel à la mobilisation générale.

**Votations** • Le salaire minimum légal, conquis par les travailleuses et les travailleurs genevois-es en 2020 par voie d'initiative syndicale, est en danger. Le 8 mars, la population sera appelée aux urnes pour se prononcer sur un projet de loi de la droite, appuyée par le patronat, prévoyant de sabrer de 25 % le salaire minimum légal pour les étudiant-e-s qui travaillent durant leurs vacances.

Prétextant fallacieusement préserver l'employabilité des jeunes face à une prétendue «disparition» des «jobs d'été», la droite patronale s'en prend au principe même du salaire

minimum légal, qui ne serait «pas viable» pour les entreprises et qui serait trop élevé pour des travailleuses-euses sans expérience et «à faible productivité».

Si les étudiant-e-s, jeunes et moins jeunes, ont tout à perdre de cette brutale attaque contre leurs revenus, ce sont l'ensemble des travailleuses et des travailleurs à bas salaires, majoritairement des femmes, qui sont en réalité dans le collimateur de la droite patronale. Car il ne fait aucun doute qu'en cas de victoire, les patrons ne s'arrêteront pas là et travailleront activement à élargir la brèche qu'ils auront ainsi

créée dans le salaire minimum légal.

Il est donc impératif de se mobiliser tous-tes ensemble, étudiant-e-s et travailleuses-euses de tous les secteurs, pour faire barrage à ce funeste projet patronal : distribuer autant de tracts que possible, dans les entreprises, dans la rue et auprès des proches, pour que le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour les droits de femmes, un NON massif soit déposé dans les urnes contre cette première attaque au salaire minimum légal.

**DOSSIER EN PAGE 8 ET 9>>**

## ASSURANCE-CHÔMAGE

Lancé en janvier, le nouveau système de gestion des indemnités chômage montre une impréparation et une dérive bureaucratique effarantes. Un cafouillage qui impacte toutes les caisses de chômage et les assuré-e-s de Suisse. **5**

## VOTATIONS

Imposition individuelle, fonds climat, financement de la SSR, découvrez les recommandations du SIT pour les votations fédérales du 8 mars. **6-7**

## CONSTRUCTION

Nouvelle convention nationale signée : grâce à leur lutte exemplaire, les maçons ont fait reculer la société suisse des entrepreneurs (SSE) et ont décroché sur le fil des avancées non négligeables. **10**

## ENTRETIEN

Entretien avec José Ramirez, professeur d'économie à la Haute école de gestion (HES-SO) de Genève, sur les effets mesurés du salaire minimum légal genevois. **13**

## DANS CE NUMÉRO



# « De la misère en milieu étudiant »<sup>1</sup>

C'est le titre d'une brochure éditée par l'Union nationale des étudiants de France en 1967, un texte marquant décrivant les dimensions économiques, politiques, psychologiques, sexuelles et intellectuelles de la précarité étudiante. Rééditée à Genève en 1975 par les éditions Zoé, maison d'édition tenue par un collectif de femmes engagées, cette brochure reste étonnamment actuelle.

Aujourd'hui encore, l'accès aux études supérieures demeure largement déterminé par l'origine sociale. La baisse des salaires étudiants et les coupes dans les subventions aux HES fragilisent l'ensemble du système de formation: elles précarisent les étudiant-e-s modestes et leurs familles, tout en signalant un désengagement inquiétant de l'État envers les institutions qui forment les futur-e-s professionnel-le-s.

Ces restrictions risquent d'augmenter les abandons et de réserver les études à celles-ceux qui peuvent se le permettre. Elles contredisent aussi l'existence d'un salaire minimum cantonal, comme si les jeunes avaient des besoins réduits ou des loyers moins élevés. Pour celles et ceux qui reprennent des études avec des charges familiales, mais aussi pour d'autres, travailler durant les vacances relève de la survie.

Cette politique est d'autant plus incohérente que la Suisse manque de personnel qualifié, notamment dans la santé et le social, secteurs nécessitant des formations spécialisées. Offrir des parcours de formation de qualité et les moyens de les accomplir reste pourtant l'un des meilleurs leviers contre la précarité.

Les articles du dernier SITinfo (toujours disponibles sur le web) et celui que vous tenez entre vos mains détaillent ces enjeux et appellent à rejoindre la mobilisation contre ces coupes. Informez votre entourage, participez aux actions et contribuez à défendre un système de formation accessible à toutes et tous.

Enfin, bienvenue au nouveau comité élu lors du dernier Congrès du SIT, dont les premiers échanges ont été marqués par l'engagement, la curiosité et le respect. ↗

Adriana Sa Barreto



<sup>1</sup> 2025, Bibliothèque de Genève. Guide de visite de l'exposition « Zoé, ou l'aventure. Les archives vivantes d'une maison d'édition », Genève.

## SOMMAIRE

### ÉDITO

Fiasco informatique p3

### ACTUALITÉS

Pour l'accès à la justice des femmes sans-papiers victimes de violence p4

Pas d'armes contre

les droits humains p4

Un système informatique mal conçu et dysfonctionnel p5

### VOTATIONS

OUI à l'imposition individuelle p6

OUI à l'initiative pour un fonds climat! p7

NON au pouvoir des milliardaires p7

### DOSSIER

Pas touche au salaire minimum! p8

Entre mensonges et mépris:

les arguments intenables de la droite patronale p9

Pour l'égalité, défendons le salaire minimum légal p9

### SECTEURS

La mobilisation porte ses fruits p10

Un rapport qui témoigne des défaillances du secteur p11

Trois référendums contre des coupes anti-sociales p11

Stop au racisme et aux discriminations p12

### ENTRETIEN

« Le cataclysme économique n'a pas eu lieu » p13

### EN ACTION

Une semaine dans la rue p16

## HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

## PERMANENCES DU SIT

### Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques: mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

### Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanence physique: jeudi de 14 h à 17 h

### Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

### GIAP-ACG

Permanence physique: mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 en plus de celles ci-dessus

### Salarié-e-s sans statut légal

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

### Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch (voir page 14)

## CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

**Attention, certaines permanences peuvent être annulées, vérifiez sur le site du SIT avant de venir.**

## CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers  
 case postale 3135, 1211 Genève 3  
 tél.: +41 (0) 22 818 03 00  
 fax: +41 (0) 22 818 03 99  
 courriel: sit@sit-syndicat.ch  
 web: www.sit-syndicat.ch



# FiasEco informatique

Inimaginable, ahurissant, inacceptable. La plus vieille assurance sociale de Suisse (inventée par les syndicats à la fin du 19<sup>e</sup> siècle) hors service, plantée, sabotée. Un système informatique totalement dysfonctionnel, conçu par des technocrates sur le mirage de l'automatisation, à des années-lumière du monde réel, sans plan de secours, avec pour conséquences des milliers de chômeuses et chômeurs sans indemnités, des factures qui s'accumulent, tout comme leur détresse et leur légitime colère face à ce fiasco lamentablement historique.

Sabotage, parce qu'on ne peut pas appeler autrement la décision du Secrétariat à l'économie (SECO) de passer outre les nombreux avertissements et alertes qui avaient précédé, tant de la part du Contrôle fédéral des finances que de l'interne. Un passage en force en toute connaissance de cause, comme en témoigne l'appel lancé par le SECO déjà durant l'automne aux services sociaux à se préparer à un afflux d'appels au secours. C'est donc de manière délibérée que le SECO

a décidé de mettre en service un système informatique défaillant et de priver des milliers de chômeurs-euses de leurs droits.

On aurait au moins pu attendre des excuses, tant du SECO que du Conseiller fédéral en charge du département, Guy Parmelin. Mais non, silence complet du Conseil fédéral, et langue de bois du SECO débitée par forêts entières, à coup de moyennes vides de sens et de « cibles » prétendument atteintes pour tenter de planquer le désastre sous le tapis. Le SECO reconnaît certes des « bugs » et « travaille d'arrache-pied » pour les résoudre, mais continue d'en minimiser l'ampleur et surtout les conséquences.

Car le nouveau système ne souffre pas seulement de « bugs » techniques que l'on peut réparer, il repose sur un présupposé erroné: celui du fantasme de la numérisation et de l'automatisation, illustré à la perfection par l'invitation faite par le SECO aux chômeurs-euses de passer par une autre plateforme numérique (Job-room) pour tenter d'accélérer le traitement

de leur dossier. Un « tout numérique » qui non seulement fait totalement l'impasse sur la fracture numérique, qui selon l'OFS touche près de 60% de la population qui n'a que des compétences basiques, mais qui tente également de faire croire que l'on peut aisément remplacer les compétences et le savoir-faire de professionnel-le-s par des algorithmes sur-gavés de données.

Or, non seulement le système produit des erreurs à la pelle, forçant le personnel des caisses de chômage à imaginer des stratégies de contournement, mais il renverse les logiques de travail. L'outil n'est plus au service des gestionnaires de dossiers, ce sont ceux-celles-ci qui se retrouvent au service de l'outil. Il métamorphose ainsi le travail de gestionnaire, les déconnectant et déshumanisant la relation entre l'assurance sociale et ses assuré-e-s. Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement global de dématérialisation des services publics dont les effets sur la cohésion sociale ne doivent pas être sous-estimés.

Et ce sont toujours les plus précaires qui subissent le plus les conséquences de ce processus de déshumanisation administrative. La preuve? Les dossiers qui prennent le plus de retard et que le système peine à traiter en raison de leur complexité sont

évidemment ceux des chômeurs-euses au parcours salarié chaotique, faits de petits jobs précaires, irréguliers, sur appel et mal payés, aux employeurs peu diligents, et qui ont des difficultés de toutes sorte avec les procédures administratives et les outils informatiques.

SIPAC 2.0 est-il réformable? Faut-il revenir à l'ancien système? Faut-il en concevoir un autre? Si la réponse à ces questions n'est pas simple, elles doivent être posées. Ceci implique que tant le SECO que les autorités politiques doivent prendre la juste mesure de ce fiasco informatique. Car il y a urgence. Et tant que les autorités n'auront pas rétabli un fonctionnement acceptable de l'assurance-chômage, il faut suspendre toutes pénalités à l'encontre des chômeurs-euses. Car face à la gabegie inexcusable provoquée par le SECO, c'est le moindre des gestes politiques que les travailleurs-euses ayant perdu leur emploi sont en droit d'attendre à leur égard. ↗

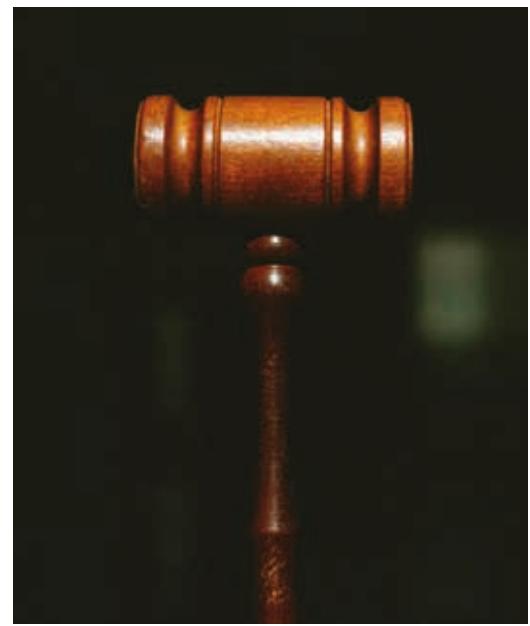
## SIPAC 2.0 repose sur le fantasme déshumanisant de l'automatisation

Célia Barrez et Davide De Filippo

20<sup>e</sup> CONGRÈS

# Pour l'accès à la justice des femmes sans-papiers victimes de violence

À l'occasion de son 20<sup>e</sup> Congrès, le SIT a adopté plusieurs résolutions, qui sont régulièrement publiées dans SITinfo. Ci-dessous, la résolution proposée par la commission migration.



© Tingey-injury-law-firm

**Résolution** • Au cours de sa longue histoire, le SIT s'est affirmé comme le syndicat des travailleuses-euses les plus précarisé-e-s, en particulier ceux-celles qui n'ont pas de statut légal, en luttant à leurs côtés pour défendre et revendiquer leurs droits. Le climat politique actuel, marqué par la montée de l'extrême-droite, tend à faire des migrant-es sans-papiers les boucs émissaires des problèmes structurels de notre société, qui résultent de politiques capitalistes et touchent l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Nous assistons à une recrudescence du racisme et de la xénophobie, accompagnée d'un durcissement des frontières, de politiques anti-migratoires, ainsi que d'une augmentation des violences et de la répression policières, en particulier à l'encontre des personnes les plus vulnérables.

Dans ce contexte, le SIT s'est positionné à nouveau au côté de nos membres lors d'une conférence de presse pour défendre la dignité et les droits des travailleuses sans papiers victimes de violences. Ces femmes sont des travailleuses de l'économie domestique et/ou de la restauration qui contribuent largement à l'essor économique de Genève. Cependant, elles se retrouvent confrontées à une triple peine : violentées, criminalisées et renvoyées, pour avoir osé

dénoncer leurs agresseurs. Cette criminalisation systématique des travailleuses sans statut légal les contraint à vivre dans la peur et le silence, créant ainsi un climat d'impunité tant pour les agresseurs violents que pour les employeurs exploiteurs. Elle constitue, de plus, une violation flagrante de la Convention d'Istanbul, qui protège les femmes de violences, et qui est entrée en vigueur en Suisse en 2018.

Afin de briser le silence, de renforcer la voix de celles qui ont osé témoigner et dénoncer leur situation, le SIT adopte la présente résolution. Nous réclamons la protection et le respect des droits fondamentaux des travailleuses sans papiers, et dans le but de garantir un véritable accès à la justice, nous demandons :

- **La reconnaissance des victimes indépendamment de leur statut légal**

En effet, lorsqu'une femme sans papiers appelle la police pour obtenir de l'aide, que ce soit dans le cadre de violences domestiques, d'un accident ou d'une autre agression, notre expérience montre que les autorités se focalisent avant tout sur son statut légal plutôt que sur la situation qui a motivé sa demande d'aide. Elle se trouve donc avec une ordonnance pénale pour séjour illégal et une

décision de renvoi, tandis que son agresseur reste souvent impuni.

- **La non prise en compte du statut légal dans toute procédure impliquant une femme sans papiers en sa qualité de victime**

En effet, même lorsqu'une dénonciation est enregistrée par la police, il existe toujours un risque d'expulsion. La possibilité de renvoi décourage activement ces travailleuses de dénoncer leurs agresseurs ou de demander de l'aide lorsqu'elles sont en danger. Le résultat : silence et impunité face à la violence et à l'exploitation.

- **La fin des violences et des maltraitances policières à l'encontre des travailleuses sans statut légal**

Trop souvent, ces femmes sont la cible de violences policières, d'intimidations et de mauvais traitements, pour le simple fait de vivre et de travailler dans notre canton sans statut légal. Les femmes qui font appel à la police pour obtenir protection sont fréquemment confrontées à des policiers qui les traitent comme des criminelles, souvent soumises aux humiliations en raison de leur genre. ➔

## MATÉRIEL DE GUERRE

## Pas d'armes contre les droits humains

Le Parlement et le Conseil fédéral suppriment les limitations d'exportation de matériel de guerre vers des pays qui violent les droits humains. Référendum à signer!

**Référendum** • La Suisse s'était dotée d'une loi limitant les exportations d'armes, pour empêcher que des armes suisses soient livrées à des pays en guerre civile ou à des régimes injustes. La loi avait déjà été contournée (matériel de guerre suisse entre les mains de groupes terroristes, comme des grenades à main RUAG aux mains de l'État islamiste, char Mowag aux mains de Boko Haram et fusils d'assaut

SIG Sauer utilisés dans la guerre civile au Yémen). Mais l'initiative contre les exportations d'armes (initiative corrective) avait permis, depuis 5 ans, de fortement diminuer ces risques.

Mais le lobby de l'armement, et une majorité parlementaire veulent revenir en arrière et autoriser les exportations même vers des États qui violent systématiquement les droits humains et utilisent des

armes contre la population civile! Des armes suisses pourraient ainsi être vendues au gouvernement d'Orban en Hongrie, de Javier Milei en Argentine, ou à l'Arabie saoudite de M. Ben Salmane. Les déclarations de non-réexportation seraient supprimées, et des armes suisses pourraient se retrouver sans contrôle dans des guerres à travers le monde, par exemple revendues à Israël ou au Soudan. Enfin, la possi-

bilité d'exemption des critères d'exportation est enlevée au Parlement au profit du seul Conseil fédéral, ce qui constitue un affaiblissement de la démocratie suisse.

Aujourd'hui, les tensions montent, mais la militarisation n'est pas la solution. Assouplir les dispositions relatives à l'exportation de matériel de guerre attisera encore les conflits dans le monde, avec notamment comme conséquences terribles de pousser des millions de personnes à fuir leur pays, et contribuera à rendre le monde plus dangereux.

Le SIT appelle à signer le référendum lancé par l'alliance formée de partis de gauche, d'associations de solidarité internationale, de milieux chrétiens et antimilitaristes ou de défense des droits humains. ➔

Jean-Luc Ferrière

**ASSURANCE-CHÔMAGE**

# Un système informatique mal conçu et dysfonctionnel



Lancé en janvier, le nouveau système de gestion des indemnités chômage montre une impréparation et une dérive bureaucratique effarantes.

**SIPAC 2.0** • Depuis le 6 janvier, toutes les caisses de chômage et les assuré-e-s de Suisse subissent les bugs, coupures et retards du nouveau système informatique imposé par le Secrétariat à l'économie (SECO). Le système n'était pas prêt, le SECO le savait, mais a décidé en toute connaissance de cause de maintenir son lancement. Le prix est payé par les assuré-e-s et les gestionnaires des caisses. Cela concerne non seulement l'informatique, mais aussi la formation des gestionnaires des caisses, beaucoup trop sommaire et déconnectée des cas réels. Le résultat est désastreux: fin janvier, des dizaines de milliers d'assuré-e-s attendaient encore leurs indemnités, et les caisses, pour y arriver, ont abandonné l'ouverture des nouveaux dossiers. Le SECO, lui, communiqué en substance que ce n'est pas si grave, tout va s'arranger très vite, les problèmes

ne concernent que quelques «dossiers particuliers», ce qui est faux. Mais ratrépé par la réalité, il lâche au final que cela pourrait prendre des mois...

#### GRAVES DYSFONCTIONNEMENTS

Ces «bugs» sont nombreux. Les serveurs de Berne, trop faibles pour accueillir les connexions de toutes les caisses de Suisse, font patiner chaque opération pendant un temps insupportable. La migration des données de l'ancien système vers le nouveau a généré de nombreuses erreurs (voir encadré), et il faut souvent attendre que les informaticiens de Berne les résolvent eux-mêmes. De plus, dès qu'un processus prend trop de temps, il éjecte les gestionnaires de la plateforme.

Les innombrables erreurs engendrées par la migration des données peuvent être lourdes de conséquences: erreurs d'adresses,

versements qui n'arrivent pas à destination, retenues indues sur indemnités, ou encore réduction abusive du droit aux indemnités.

#### DÉFAUTS DE CONCEPTION

Plus profondément, le système souffre de nombreuses tares fondamentales. D'une part, le traitement de chaque dossier requiert d'introduire dans le système beaucoup plus de données numérisées qu'auparavant, ce qui, même en faisant abstraction des bugs techniques, rallonge sensiblement le temps de traitement de chaque dossier. D'autre part, le système est construit sur le principe du «workflow linéaire»: il s'agit de remplir pas à pas des formulaires informatiques, mais lorsqu'une donnée est manquante ou considérée erronée par le système (sans que l'on sache pourquoi), le système bloque le passage à l'étape suivante.

Et sans surprise, un tel système

ne tient pas compte de la complexité des situations réelles, où divers documents nécessaires, attestations de gains intermédiaires, fiches de salaires, certificats médicaux, etc. peuvent être manquants, incomplets ou comporter des erreurs, parfois parce que les assuré-e-s, le plus souvent dans des situations précaires, ont d'énormes difficultés administratives, ou que leurs employeurs ne fournissent pas les documents dûment établis (eh oui, c'est ça, la vraie vie...).

#### FAUSSES SOLUTIONS

Face à ce désastre, le SECO invite les assuré-e-s à passer par la plate-forme Job-room pour «accélérer» les traitements de leur dossier, générant ainsi le plantage également de ladite plateforme durant plusieurs jours... Il pousse par ailleurs les gestionnaires de dossiers à adopter des stratégies de contournement des blocages, en inventant des documents et des données manquantes, y compris pour payer des avances, autre «solution» préconisée par le SECO mais qui ne permet pas de gains de temps de traitements substantiels.

Au lieu de gagner du temps et de la cohérence, le temps nécessaire est 3 à 12 fois plus long, multipliant les clics et les interfaces. Aucune des promesses de vente du nouveau système n'est tenue. Au point que les retards s'accumulent et que les caisses vont devoir maintenant gérer l'épuisement de leurs professionnel-le-s!

Célia Barrez

#### QUELQUES EXEMPLES ÉDIFIANTS D'ERREURS GÉNÉRÉES PAR SIPAC 2.0

- « Mexalter de mon En descendnt domcile,,jai rotter Dhe moche, provoquant thean chute »: voici la « lecture intelligente » que SIPAC 2.0 a faite d'une déclaration d'accident d'un assuré;
- Adresse d'une assurée résidant à Versoix que SIPAC 2.0 localise... en Géorgie;
- Attribution de dossiers à des collaborateurs-trices qui ne travaillent plus dans la caisse depuis longtemps;
- Courriers générés et envoyés automatiquement aux assuré-e-s et à l'insu de la caisse, et sans surprise truffés d'erreurs (par exemple demande de remise de documents déjà remis);
- Avances sur indemnités retenues à double, et des décisions d'inaptitude anciennes ou des prélèvements automatiques et obsolètes pour tiers réactivés;
- Droits à 520 indemnités réduits à 90;
- IBAN actuels remplacés par des IBAN obsolètes.



© Jakub Zerdzicki

**FISCALITÉ DES COUPLES MARIÉS****OUI à l'imposition individuelle**

**Une fois n'est pas coutume, le SIT recommande de soutenir une révision fiscale, parce qu'elle fait progresser la cause de l'égalité des droits pour les femmes.**

**Égalité** • Jusqu'ici, les couples mariés sont imposés sur la base d'une seule déclaration, dans laquelle les revenus des deux conjoint-e-s sont additionnés, ce qui la positionne à un échelon plus élevé du barème. Selon la répartition de ces revenus, l'imposition qui en découle peut être plus ou moins élevée que celle d'un couple non marié avec les mêmes revenus.

La réforme adoptée par le Parlement et soumise au vote prévoit qu'à partir de 2032, les couples mariés soient imposés de la même manière que les couples non mariés: la fiscalité sera indépendante de l'état civil. Chacun-e des conjoint-e-s devra remplir une déclaration d'impôt distincte, et sera imposé-e à un taux fixé en fonction de son seul revenu, tant au niveau fédéral que cantonal et communal. Pour prendre un exemple du processus, on peut imaginer un couple où chacune gagne 50 000 frs par an. Si l'imposition est conjointe, le total des revenus donne 100 000 frs, qui sera imposé par exemple

fictivement à 17 %, soit 17 000 frs. Si les revenus sont imposés séparément (couple non marié), chaque montant de 50 000 frs sera imposé (fictivement) à 10 %, en raison de la progressivité de l'impôt, et celui-ci est alors de 10 000 frs (5000 + 5000). Dans le premier cas, une femme qui a arrêté de travailler pour s'occuper des enfants est découragée de reprendre un emploi. C'est l'une des explications du fait qu'en Suisse, la part de femmes travaillant à taux partiel est bien plus forte qu'ailleurs en Europe.

**PLUS D'INDÉPENDANCE POUR LES FEMMES**

Le modèle actuel découle de l'ancien modèle traditionnel de répartition des tâches au sein du couple: un revenu principal assuré par le mari, et des tâches non rémunérées assurées par l'épouse, parfois complétées par un revenu d'appoint. Dans ce modèle, lorsque la femme prend un emploi rémunéré, le taux d'imposi-

tion n'est pas avantageux, et certaines femmes renoncent à cet emploi, avec de lourdes conséquences (perte pour la retraite, trous dans le CV, insécurité financière en cas de divorce, etc.). Avec la mise en place de l'imposition individuelle, cet effet dissuasif disparaît, et la reprise d'un emploi rémunéré est plus avantageuse. Dans ce nouveau système, pour la fortune et ses rendements, l'imposition se fera à part égale pour un compte commun et séparément selon la propriété de chacun-e. Le barème est adapté et la déduction pour enfants augmentée.

Ces mesures occasionnent malheureusement des pertes fiscales (environ 630 millions, dont 500 pour la Confédération et 130 pour les cantons et les communes), mais une forte proportion des couples mariés et non mariés sera gagnante économiquement, notamment les couples avec des revenus similaires et des enfants. Seule une petite proportion verra une augmentation de la charge fiscale.

**REJETONS LA VISION RÉTROGRADE DE LA FAMILLE**

Ce vote porte sur la fiscalité mais plus encore sur une forme de choix de société. C'est la raison du référendum, lancé par les milieux réactionnaires du pays: l'UDC, le Centre et les cantons de Suisse centrale, qui veulent s'accrocher à une vision traditionnelle sexiste et hétérosexuelle de la famille, et cantonner les femmes à la sphère domestique. Un modèle qui doit maintenant évoluer, raison pour laquelle le SIT, comme d'autres forces progressistes, appelle à voter OUI à cette réforme, malgré les pertes occasionnées. ↗

**Jean-Luc Ferrière**

## CLIMAT

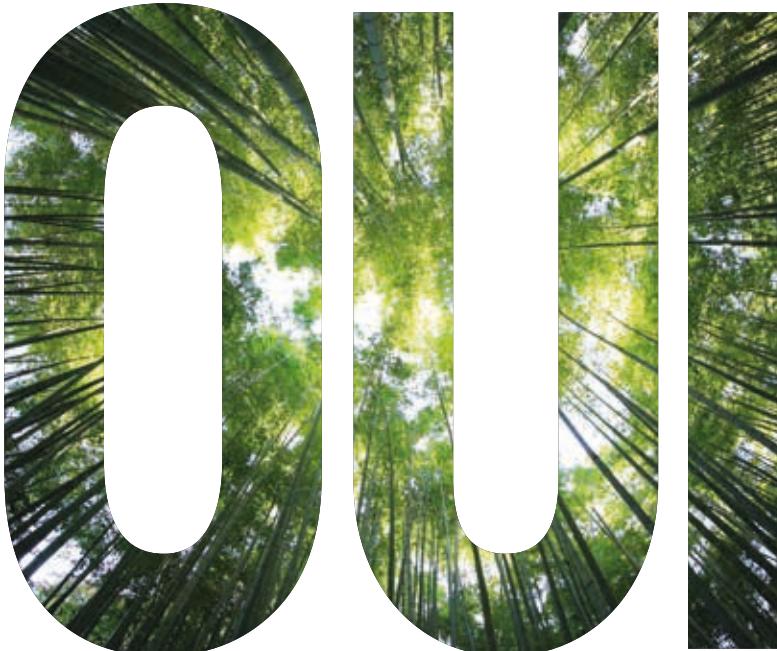
# OUI à l'initiative pour un fonds climat!

Pour se donner les moyens d'une transition écologique socialement juste, Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative fédérale « pour un fonds climat ».

**Initiative fédérale** • Lancée par le Les Vert-e-s et le Parti socialiste en automne 2022, soutenue par le SIT depuis son lancement, l'initiative fédérale « Pour une politique équitable en matière d'énergie et de climat : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement » (initiative pour un fonds climat), sera soumise au peuple le 8 mars prochain. Face à l'urgence climatique et sociale, cette initiative propose d'investir chaque année entre 3,5 et 5 milliards de francs pour une transition énergétique juste, créatrice d'emplois et bénéfique pour l'ensemble de la population.

## UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

L'initiative « Pour un fonds climat » propose d'investir chaque année entre 0,5 et 1% du PIB afin d'accélérer concrètement la transition énergétique de la Suisse. Ce fonds permettrait d'améliorer fortement l'efficacité énergétique des bâtiments et de remplacer massivement les énergies fossiles dans les transports, l'économie, et la construction. Il soutiendrait également le développement de la production d'électricité issue de sources renouvelables, la promotion d'énergies renouvelables non élec-



© Kazuend

triques telles que la géothermie, le bois ou le solaire thermique et le renforcement des capacités de stockage saisonnier. Enfin, le fonds contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre non liées à l'énergie, notamment celles provenant de l'industrie, des déchets ou encore de l'agriculture. En investissant dès aujourd'hui, cette initiative permet de protéger le climat, de renforcer la

sécurité énergétique et de préparer une économie durable et résiliente pour les générations futures.

## UN PROJET DANS LA LIGNE DU SIT

Le Congrès 2022 a consacré l'engagement du SIT en faveur d'une transition écologique socialement juste. Le constat était clair, la nécessaire décarbonation de l'économie

ne pouvait pas se faire sur les dos des travailleuses et travailleurs. La politique des petits gestes individuels culpabilisants et des taxes anti-sociales ont eu le seul résultat de nous aliéner de la cause climatique et de détourner l'attention des vrais responsables du désastre écologique, soit les grosses entreprises et les milliardaires.

C'est seulement par un financement socialement juste que cet objectif peut être atteint. Or, cette initiative est parfaitement conforme à nos engagements syndicaux. Il s'agit d'un investissement d'envergure dans le développement des services publics: production et développement d'une infrastructure basée sur les énergies renouvelables, développement des transports publics, formation initiale, formation continue, reconversions professionnelles, recherche et innovation. Le secteur privé y trouve également son compte, pensons à la rénovation thermique des bâtiments qui représente une opportunité importante pour le secteur de la construction, ou encore l'industrie qui bénéficierait de subventions pour assainir ses processus de production. Dans la phase d'incertitude et de stagnation économique que nous vivons ce fonds climat permet de financer la création d'emploi socialement utiles qui ont du sens.

Face à la montée du climatoscepticisme et du carbofascisme, face à la volonté des puissances impérialistes de se partager le monde et de s'approprier des réserves des énergies fossiles telles que le gaz et le pétrole, face à un désastre écologique qui pénaliserait davantage les travailleuses et les travailleurs, il existe une alternative : le 8 mars le SIT votera oui à une transition écologique socialement juste. ➔

Martin Malinovski

## SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL

# NON au pouvoir des milliardaires

L'initiative de l'UDC « 200 francs ça suffit » attaque directement le service public pour donner le pouvoir aux milliardaires d'extrême-droite populistes.

**Démocratie** • Le monde démocratique vit une période difficile : tous-tes ses théoricien-ne-s ont mis en avant qu'une information politique de qualité est l'une des conditions de base pour que les citoyen-ne-s puissent prendre position et voter en connaissance de cause. Or, la concentration extrême des médias dans les mains de milliardaires tout puissants, orientés à l'extrême droite, n'hésitant plus à désinformer délibérément, met à mal cette condition de la démocratie. Blocher possède 24 journaux gratuits, et on connaît la com-

plicité des Bolloré et autres magnats en France et ailleurs. En Hongrie, le gouvernement autoritaire a réduit les médias au rôle de propagande, et l'AfD, en Allemagne, le RN en France, etc., veulent des mesures similaires.

L'initiative « 200 francs, ça suffit » de l'extrême droite (UDC, USAM et Jeunes PLR) fait partie de ces attaques : ces milieux profondément antisyndicaux, anti-service public et anti-droits démocratiques (de manifestation, par exemple), climatosceptiques et antiwoke (donc anti-ave-

nir) veulent abattre le service audiovisuel public en diminuant la redevance à 200 CHF par année et en la supprimant pour les entreprises. Si elle passe, de nombreuses émissions de radio et de télévision, notamment les analyses critiques, passeront à la trappe, y compris dans les domaines de la culture et des sports (vecteurs d'intégration), et des milliers d'emplois seront supprimés.

À juste titre, le syndicat suisse des médias tire la sonnette d'alarme, mais également de nombreuses associations de défense des personnes en situation de handicap, associations culturelles et sportives, ou d'enseignant-e-s appellent à refuser cette initiative, comme de nombreux gouvernements cantonaux et communaux.

Il n'y aurait que ce sujet à l'ordre du jour des votations qu'il mériterait que vous vous précipitez pour mettre un NON massif dans l'urne! ➔

Jean-Luc Ferrière



# Pas touche au salaire minimum !

**Le 8 mars prochain, votons et faisons voter NON au projet de loi de la droite patronale qui s'en prend au salaire minimum légal genevois.**

**Référendum** • La majorité de droite du Grand Conseil, avec l'appui du patronat, part en guerre contre le salaire minimum légal accepté en votation populaire en 2020 par 58 % des votant-e-s. Le projet de loi adopté par le Grand Conseil, fallacieusement intitulé « pour que les jobs d'été continuent d'exister », s'en prend frontalement et brutalement aux revenus des étudiant-e-s. Au prétexte de manque d'expérience et de soi-disant « faible productivité », les étudiant-e-s pourront être rémunér-e-s 18,44 frs/h plutôt que 24,59 frs/h durant les vacances scolaires et académiques. Derrière cette attaque injustifiable au revenu des étudiant-e-s, c'est au principe même du salaire minimum légal que s'en prend la droite patronale. Une attaque qu'il est impératif de repousser dans les urnes le 8 mars prochain, par un NON massif des travailleuses et travailleurs.

## NON À LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Pour beaucoup d'étudiant-e-s, travailler durant les vacances est devenu une nécessité économique pour péniblement boucler leur budget

annuel. Comme l'indique l'Office fédéral de la statistique, en moyenne 42 % du revenu des étudiant-e-s résulte d'une activité rémunérée. Et sans surprise, cette part augmente avec l'âge: pour les étudiant-e-s entre 26 et 30 ans, le salaire représente 58 % du revenu, et même 75 % pour les 31-35 ans.

Tandis que tout augmente, loyers, assurances maladie, alimentation, habillement, matériel et autres taxes d'études, la précarité étudiante est malheureusement déjà une réalité pour nombre d'entre-eux-elles. Or, la période de vacances scolaires ou académique est justement l'occasion d'exercer une activité à plein temps essentielle pour faire face à certaines dépenses. Réduire leur salaire de 25 % durant ces périodes amputeraient leurs revenus de plusieurs milliers de francs et aggraverait leur précarité.

## NON AU CHANTAGE À L'EMPLOI ET AU DUMPING SALARIAL

« Mieux vaut un job sous-payé que pas de job du tout », voilà l'éternelle justification patronale à tous leurs abus. Ce chantage à l'emploi est non

seulement inacceptable, mais ne repose sur aucune étude sérieuse et indépendante qui démontrerait que les « jobs d'étudiant-e-s » auraient disparu à cause du salaire minimum légal.

Et alors que la droite reconnaît qu'il ne serait pas juste de baisser les salaires durant le reste de l'année, pourquoi cela deviendrait-il tout à coup acceptable pendant l'été ou les fêtes de fin d'année ? Non seulement la droite n'a évidemment aucune réponse à cette question, mais avec cette loi, les employeurs pourraient de surcroît remplacer leur personnel ordinaire par des étudiant-e-s 25 % moins chers-ères durant ces périodes. Une aubaine pour les patrons, et qui porte un nom: sous-enchère salariale !

## APRÈS LES ÉTUDIANT-E-S, À QUI LE TOUR ?

La droite ne supporte pas l'idée d'un salaire minimum légal. Elle essaie par tous les moyens d'affaiblir ce droit, au prétexte d'une « moindre productivité » ou d'une « faible expérience ». Or, à titre d'exemple, un-e étudiant-e-s qui bosse sur une terrasse durant l'été n'est pas moins productif-ve qu'un-e employé-e régulier-ère. Quant à la faible expérience professionnelle ou l'absence de qualification, c'est justement les travailleuses-euses dans cette situation que protège le salaire minimum légal.

C'est donc au principe même du salaire minimum, qui garantit un revenu digne pour les moins qualifié-e-s, que la droite s'attaque. Alors après les étudiant-e-s, à qui le tour ?

Le 8 mars, stoppons l'attaque de la droite et du patronat contre le salaire minimum légal conquis en 2020 par les travailleuses et travailleurs genevois-es. Votons NON au rabais sur les jobs d'étudiant-e-s. ↘

**Davide De Filippo**

# Entre mensonges et mépris : les arguments intenables de la droite patronale

Les intentions de la majorité de droite sont claires : prétendant fallacieusement préserver l'emploi des jeunes, seuls comptent pour elle les intérêts économiques des patrons.

*«Le salaire minimum a malheureusement engendré un effet collatéral regrettable, qui s'est bien installé : la disparition progressive des jobs d'été»*

(Jacques Béné, député PLR et membre de la direction de la Fédération des entreprises romandes – Genève, Mémorial du Grand Conseil, 30.10.25)

*«Payer plus de 24 francs de l'heure pour un emploi de courte durée, souvent à faible productivité, n'est tout simplement pas viable économiquement»*

(Vincent Canonica, député LJS et patron d'une grande entreprise de restauration à l'aéroport, Mémorial du Grand Conseil, 30.10.25).

*«Pour remplacer nos vendeurs en vacances d'été, nous donnions l'occasion à des jeunes sans expérience de gagner un joli salaire, autour de 18 CHF de l'heure»*

(Sebastian Aeschbach, conseiller municipal PLR et patron du commerce du même nom, Le Temps, 27.06.25).

D'après un sondage de la FER, seules 27 entreprises sur 110 (sur 45 000 établissements actifs à Genève) déclarent ne plus en proposer en raison du salaire minimum. On est donc bien loin loin d'une «disparition des jobs d'été» qui justifierait de modifier la loi.

L'obligation de payer son personnel au salaire minimum légal a sans doute réduit les marges bénéficiaires de M. Canonica, mais son entreprise n'a pas mis la clé sous le paillason depuis 2020...

Si les «jobs d'étudiant-e-x-s» sont nécessaires aux entreprises, ils doivent être correctement rémunérés. Et les étudiant-e-x-s n'ont pas besoin d'un salaire «joli», mais d'un salaire qui permette de payer leurs factures.

## Pour l'égalité, défendons le salaire minimum légal

Le 8 mars, avant d'aller manifester pour les droits des femmes, allons voter NON pour empêcher l'accroissement des inégalités salariales.

**Contre les discriminations** • Deux tiers des emplois à bas salaires sont occupés par des femmes, dans les secteurs de la vente, du nettoyage, de la restauration, de l'hôtellerie, de la

coiffure/esthétique, des buanderies, de l'économie domestique, ou encore de la prise en charge d'enfants en âge préscolaire. Grâce au salaire minimum légal, les revenus de ces tra-

vailleuses ont augmenté, parfois de plusieurs centaines de francs par mois.

L'introduction du salaire minimum légal en 2020 a donc bel et bien contribué à revaloriser le travail dans ces secteurs et à réduire les inégalités de genre.

En diminuant de 25 % le salaire minimum durant leurs vacances, ce sont les étudiantes qui seront les premières à subir ce retour en arrière.

Mais au-delà des étudiantes, c'est l'ensemble des travailleuses dans ces secteurs qui ont tout à perdre d'un démantèlement progressif du salaire minimum légal. Car si la droite gagne sur ce coup-là, elle ne s'arrêtera pas là et portera d'autres attaques au salaire minimum légal. Avec pour effet un recul majeur en matière d'inégalités salariales entre hommes et femmes. ↗



POUR EN SAVOIR PLUS



POUR RELAYER LA CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



## LES CHIFFRES QUI DISENT NON !

**18,44** frs  
C'est le «joli»  
salaire horaire que  
le patronat vou-  
drait imposer aux  
étudiant-e-s durant  
leurs vacances.

**55%**  
C'est la proportion  
d'étudiant-e-s qui  
doivent travailler  
durant leurs études,  
dont 37% de ma-  
nière régulière.

**22%**  
des étudiant-e-s  
de l'Université  
de Genève disent  
avoir des difficultés  
financières pour  
finir le mois.

**1167** frs  
C'est la réduction  
de salaire  
mensuelle que  
subirait un-e  
étudiant-e-s pour  
un emploi à plein  
temps de 41 heures  
par semaine.

**27**  
C'est le nombre  
ridicule  
d'entreprises  
qui déclarent ne  
plus proposer  
de «jobs d'été»  
à cause du salaire  
minimum légal.



© Remy Gieling

**CONSTRUCTION**

# La mobilisation porte ses fruits

**Nouvelle convention nationale signée : grâce à leur lutte exemplaire, les maçons ont fait reculer la SSE et ont décroché sur le fil des avancées non négligeables.**

**Grosœuvre** • Face aux attaques patronales sans précédent visant à démanteler leurs conditions de travail, plus de 15 000 travailleurs de la construction se sont mobilisés dans toute la Suisse, tout au long de l'automne, pour obtenir une nouvelle convention nationale (CN) digne de ce nom. Avec succès puisqu'un accord de dernière minute entre les parties excluant toutes les attaques patronales et prévoyant plusieurs améliorations en termes de temps de travail et de pouvoir d'achat a été conclu. Après un conflit social particulièrement dur dans tout le pays et dix rounds d'après négociations entre les syndicats et la société suisse des entrepreneurs (SSE), le secteur a évité un vide conventionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et les quelques 80 000 maçons qui participent à la construction de la Suisse et à sa richesse pourront compter à l'avenir sur des conditions de travail et de salaire enfin améliorées.

#### TEMPS DE DÉPLACEMENT ET INDEMNITÉ DE CHANTIERS

Le temps de déplacement sera désormais compté à partir de la première minute et

comptera en partie comme temps de travail. Il s'agit d'une avancée majeure qui mettra fin à une injustice crasse pour les travailleurs qui jusqu'alors devaient payer pour aller travailler et renforcera la protection contre les longs temps de trajet.

Une nouvelle indemnité de chantier de 9 frs par jour sera introduite (4 frs en 2026, 2,50 frs en 2027 et 2,50 frs en 2028). Elle couvrira sous forme de forfait une partie des temps de déplacement. Elle constituera également une augmentation de salaire de 84 frs par mois en 2026 et d'environ 189 frs par mois en 2029.

#### COUP DE FREIN AUX JOURNÉES À RALLONGE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, un nouveau modèle du temps de travail sera possible, à savoir la planification constante qui permettra de planifier toute l'année des journées de 8,1 heures de travail, au lieu de 8h00 en hiver et 9h00 en été. Cette solution permettra notamment de limiter les interminables journées en périodes estivales. La réglementation des heures supplémentaires

sera simplifiée et les travailleurs pourront décider du sort de la moitié de leurs heures supplémentaires ; qu'elles leur soient payées, compensées ou mises sur un compte de vacances, de congés ou encore de formation. Exit les 400 heures flexibles exigées par les patrons, le travail généralisé du samedi sans supplément et la suppression des calendriers.

#### ACCORD ACCEPTÉ PAR UNE NETTE MAJORITÉ DES TRAVAILLEURS

La nouvelle CN a été conclue pour une durée de 6 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031. Elle prévoit une compensation automatique du renchérissement jusqu'à 2 %, ce qui signifie qu'il n'y aura donc plus de négociations salariales durant toute cette période, sauf si l'inflation dépasse ce taux. Pour les travailleurs genevois, confrontés à un coût de la vie particulièrement élevé, cette solution peut être sujette à caution. Il n'en demeure pas moins qu'à l'instar de leurs collègues dans toute la Suisse, ils ont accepté à une très nette majorité les termes de l'accord.

#### CONFLIT TERMINÉ, LA LUTTE CONTINUE

Pour le SIT, il convient maintenant d'organiser la formation des travailleurs sur le nouveau texte de la CN pour leur permettre de défendre efficacement leurs nouveaux droits. Sur leurs lieux de travail mais également lors de formations sur des thèmes spécifiques. En parallèle, il continuera la lutte pour obtenir un fonds intempéries pour les travailleurs genevois, des outils pour lutter efficacement contre la sous-traitance sauvage, les faillites frauduleuses, et le travail au noir des entreprises qui sévissent dans le canton, et une valorisation des métiers en faveur des jeunes. ↗

Thierry Horner

**CONSTRUCTION**

# Un rapport qui témoigne des défaillances du secteur

**Le rapport commandé par le Ministère public vaudois à la suite du grave accident ayant emporté la vie de 3 travailleurs pointe du doigt les responsabilités des entreprises et de la SUVA.**



© Reid Naaykens

**Drame de Prilly** • Le 12 juillet 2024 un échafaudage de 60 mètres du chantier de la Tour Malley Phare, à Prilly, s'effondrait soudainement. Le grave accident, a emporté la vie de trois ouvriers, 11 ont été grièvement blessés.

Un drame dont la gravité est d'autant plus grande qu'il s'agissait d'un chantier de la SUVA, une institution ayant pourtant pour missions de veiller à la formation

et la prévention contre les accidents sur les lieux de travail ! Un triste symbole qui met en exergue les trop nombreuses défaillances quotidiennes auxquelles font face les travailleurs de la construction.

Le SIT s'était mobilisé pour exprimer publiquement toute sa solidarité et ses condoléances aux travailleurs victimes de cette tragédie ainsi qu'à leurs familles et leurs proches, tout comme à l'en-

semble des travailleurs et travailleuses victimes d'accidents de travail trop souvent mortels. Mais il était aussi question de pointer les causes réelles du drame de Prilly et de revendiquer des conditions de travail dignes et sécurisées pour l'ensemble des travailleurs-euses.

**APRÈS LE DEUIL LA QUÊTE DE JUSTICE**

Or, le rapport mandaté par le Ministère public vaudois, rendu public le 15 janvier 2026, confirme les craintes du SIT. Les responsabilités sont bel et bien établies de sorte que l'effondrement de l'échafaudage était inéluctable. D'après le rapport, la question n'était pas si l'échafaudage allait s'effondrer, mais quand cela arriverait !

Conception défaillante, non-respect total des normes, des règles de l'art et des prescriptions des fournisseurs, ainsi que des contrôles largement insuffisants. Le rapport pointe 25 manquements dont 11 graves qui seraient à l'origine de l'accident. S'agissant de la responsabilité des acteurs, la grande majorité des graves manquements sont attribués au groupe Roth Échafaudage, leader du secteur. Enfin,

d'autres entreprises ainsi que, le maître d'ouvrage, rien d'autre que la SUVA, assurance accident, ainsi que le principal organe d'inspection de chantiers en matière de sécurité, portent également une lourde responsabilité.

Dit autrement, si même dans des chantiers publics réalisés par des grandes entreprises, qui ont les moyens de mettre en place des mesures de sécurité digne de ce nom, la pratique est l'absence de contrôles ainsi que des travaux mal réalisés, le constat est très amer pour l'ensemble du secteur.

**LA PROTECTION DE LA SANTÉ DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ**

Les défaillances techniques cachent les problèmes structurels de la construction : courses effrénées à la rentabilité et aux profits, augmentation des cadences et des rythmes de travail, mise sous pression du personnel pour tenir les délais, précarisation de l'emploi induite par l'utilisation abusive du travail temporaire et de la sous-traitance abusive (avec une perte de compétences métier). Autant de phénomènes dénoncés par les syndicats depuis des années, qui mettent quotidiennement la santé et la vie de milliers de travailleurs-euses en danger dans ce pays.

Si pour les patrons le temps c'est de l'argent, pour les salariée-s la santé n'a pas de prix. Le SIT continuera d'exiger des conditions de travail dignes. Il est temps que le patronat prenne la question au sérieux, car sans cela il s'exposera désormais à des actions plus musclées, à l'instar des actions syndicales lors de la canicule 2023 qui sont passées par des plaintes pénales et des arrêts de chantiers. ➔

**Martin Malinovski**

**VILLE DE LANCY**

# Trois référendums contre des coupes anti-sociales

**Le SIT soutient le triple référendum lancé à Lancy contre les coupes budgétaires adoptées par la droite.**

**Austérité** • La nouvelle majorité de droite au Conseil municipal a décidé de mesures d'austérité budgétaire pour 2026. Il a adopté un budget déficitaire de 1,91 million de francs, loin de la limite RFFA fixée à 4,65 millions. Les mesures touchent plusieurs prestations essentielles à la population lancéenne, ainsi que le personnel. Le PS et Les Verts se sont opposés frontalement à ces coupes antisociales dans le cadre d'un long débat très polarisé où la droite voulait marquer idéologiquement le début de la législature. Mal-

gré d'importantes pertes de rentrées dues aux baisses fiscales à répétition, les finances de la commune sont saines et des déficits doivent pouvoir être adoptés en période de difficulté. L'Union Populaire a décidé de lancer trois référendums, soutenus par le SIT, le PS et Les Verts.

Le premier référendum vise la décision de renoncer à la participation au paiement des primes d'assurance maladie pour le personnel municipal, dans un contexte d'augmentation insupportable des cotisations. Le 20 novembre

dernier, un rassemblement syndical de protestation avait été organisé devant la mairie, pour contester cette mesure d'économie de 1,65 million de francs, qui provoque une baisse de revenu des employé-e-s.

Le second référendum porte sur la suppression des allocations de rentrée scolaire de 100 frs, soutien pourtant essentiel aux familles les plus modestes pour l'achat de matériel scolaire pour leurs enfants. Le troisième porte sur la baisse des subventions aux abonnements TPG et Vélo-partage pour les plus petits revenus, qui permettent une meilleure accessibilité à la mobilité douce.

Ce budget comprend aussi d'autres mesures hautement choquantes comme la renonciation à l'ouverture de nouvelles places de crèche ou à l'utilisation d'une cuisine centralisée faute de nouveaux postes pour les faire fonctionner et l'augmentation des prix des repas scolaires. Une politique de restrictions budgétaires contre une population qui s'appauvrit qu'il faut combattre pied à pied. ➔

**Valérie Buchs**



© Markus Spiske

**HUG**

# Stop au racisme et aux discriminations

**Des signalements de propos ou comportements racistes ou discriminatoires nous sont parvenus par des membres du personnel du Département de réadaptation et gériatrie.**

**Mobilisation** • Le SIT et le SSP ont organisé une Assemblée générale du personnel soignant du Département de réadaptation et gériatrie (DRG), le 3 octobre 2025, invitant le personnel à partager ses expériences et définir ses revendications quant aux mesures qui seraient nécessaire pour rétablir un climat de travail serein et exempt de tout comportement ou propos discriminatoires. Des témoignages très forts ont été partagés lors de cette assemblée laissant apparaître toute l'ampleur du problème et son caractère systémique.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A ADOPTÉ 7 DEMANDES

Le personnel réuni en assemblée a formulé ses revendications: la condamnation claire de tout propos ou comportement raciste ou

discriminatoire au sein de l'institution; un audit élargi sur le climat de travail et les discriminations, incluant un espace de témoignages et une prise de conscience collective; des recommandations concrètes à la suite de l'audit (suivi, prévention, procédures claires); la désignation de personnes-ressources extérieures au département pour accompagner les personnes concernées; des mesures en cas de comportements discriminatoires; des formations obligatoires pour tout le personnel, avec information aux syndicats sur leur contenu et l'accès aux conclusions du 1<sup>er</sup> audit externe mandaté par la Direction générale.

## LES AVANCÉES DEPUIS L'AG DEMEURENT INSUFFISANTES

Depuis octobre, la délégation

syndicale a entamé un dialogue avec la direction et le Conseil d'administration. Certaines avancées ont pu être constatées, mais elles demeurent insuffisantes. Par exemple, un questionnaire élargi et structuré sur les discriminations et le racisme est en cours dont les résultats nous seront transmis prochainement. Un groupe de parole animé par un-e expert-e externe indépendant-e sera mis en place, ainsi que des formations obligatoires sur les discriminations. La Direction générale a annoncé une campagne de sensibilisation institutionnelle. Enfin, plus d'une dizaine d'entretiens de service ont été menés concernant des comportements discriminatoires. Néanmoins, ce sont des changements en profondeur du dispositif de protec-

tion de la personnalité qui sont nécessaires.

## DEMANDES DE CHANGEMENTS STRUCTURELS

Le personnel soignant du DRG s'est à nouveau réuni en AG le 30 janvier 2026. Il demande, notamment des changements concrets dans les dispositifs de prévention, l'instruction des plaintes et les mesures à l'encontre des auteur-e-s. L'indépendance des organes de protection de la personnalité et de traitement des plaintes doit être garantie. De plus, le temps de traitement des signalements et des plaintes doit rester convenable. Par ailleurs, l'AG demande des mesures de réhabilitation pour les victimes, incluant la reconnaissance des situations, un soutien adéquat, des garanties de protection, des mesures de réparation, ainsi que des excuses institutionnelles. Plusieurs personnes ayant témoigné n'ayant, à ce jour, reçu aucun retour, il est nécessaire qu'un suivi individuel soit assuré pour chaque dénonciation. Enfin, le personnel a exigé que les personnes qui estiment subir des représailles à la suite d'un témoignage ou d'un signalement puissent être protégées, entendues et accompagnées, sans crainte de conséquences négatives.

La délégation syndicale reste mobilisée pour obtenir des mesures structurelles et réparatrices. ↗

Sandra Froidevaux

## SALAIRE MINIMUM LÉGAL

# « Le cataclysme économique n'a pas eu lieu »



**Entretien avec José Ramirez, professeur d'économie à la Haute école de gestion (HES-SO) de Genève, sur les effets mesurés du salaire minimum légal genevois.**

**Études** • Le Département de l'économie et de l'emploi vient de publier le 4<sup>e</sup> et dernier rapport commandé à la Haute école de gestion et l'Université de Genève sur les effets économiques de l'introduction en novembre 2020 du salaire minimum légal (SML) à Genève. Entretien avec le professeur d'économie José Ramirez, l'un des auteurs de ces recherches.

**Après la publication du 1<sup>er</sup> rapport en 2023, la Tribune de Genève titrait « Le salaire minimum n'enrave pas l'économie ». Peut-on dire la même chose après la publication des trois autres rapports ?**

Oui. Globalement on a un impact relativement neutre sur l'emploi et le chômage, alors qu'on a les effets positifs escomptés sur les bas salaires, du moins en partie, car la part des

salarié-e-s situé-e-s en dessous du SML a fortement diminué.

## Le cataclysme économique que prédisaient les patrons n'a donc pas eu lieu ?

Non, et je vois difficilement comment ce cataclysme aurait pu avoir lieu, ne serait-ce que par le fait que la proportion de salarié-e-s concerné-e-s est largement inférieure à celle d'autres pays comme les États-Unis, l'Allemagne ou encore l'Angleterre. Du côté des économistes du travail on ne s'attendait vraiment pas à une catastrophe économique.

## Qu'avez-vous observé sur les salaires ?

On s'est basé sur les chiffres à disposition, c'est-à-dire l'écart entre octobre 2020 (juste avant l'entrée en vigueur du SML, ndr.) et octobre

2022. Assez logiquement, le nombre de salarié-e-s exposé-e-s à des salaires inférieurs au SML a significativement diminué, même s'ils-elles n'ont pas complètement disparu. Il restait donc en octobre 2022 environ 4% de salarié-e-s dans l'économie privée payé-e-s en dessous, mais ça va dans le bon sens, car c'est déjà presque deux fois moins qu'en octobre 2020. On remarque également que ce taux a très peu bougé ou reste élevé dans certains secteurs.

## Lesquels ?

L'hôtellerie, le nettoyage, ou encore l'industrie alimentaire. Mais on y observe que l'écart avec le SML s'y est quand-même réduit. Cela dit c'était il y a plus de trois ans. Il faudra voir où on est avec les enquêtes salariales suivantes.

## Avez-vous constaté des effets sur les autres salaires, soit vers le bas soit vers le haut ?

Non, c'est beaucoup trop tôt pour examiner ces hypothèses. Mais surtout il faut bien comprendre que le marché du travail a ses propres dynamiques, indépendamment du SML, qui résultent aussi de l'équilibre ou du déséquilibre entre l'offre et la demande de main d'œuvre qualifiée.

## Et sur le front de l'emploi ?

En comparaison intercantonale, et dans cette période de haute conjoncture post-Covid, le SML n'a globalement pas eu d'effet négatif sur l'emploi. En observant plus en détail, on a des effets différenciés selon les secteurs, avec par exemple un frein à l'emploi chez les hommes dans la restauration, là où au contraire on remarque un effet clairement positif sur l'emploi des femmes. Et ce n'est pas étonnant, car deux tiers des emplois à bas salaires sont occupés par des femmes, et une augmentation du salaire dans ces secteurs-là constitue sans doute un incitatif à la prise d'emploi.

Quant au chômage, il n'y a pas eu d'impact non plus sur le taux global. Tout au plus a-t-on constaté un effet très faible sur les jeunes sans expérience, dont le chômage a aussi diminué mais un peu moins vite que dans les cantons de comparaison. Cela dit les jeunes de moins de 25 ans continuent de sortir du chômage bien plus rapidement que leurs aîné-e-s.

## Peut-on l'imputer à la disparition des faux stages, c'est-à-dire des primo-emplois abusivement étiqueté « stages » pour justifier des salaires très bas ?

Il est possible que des employeurs ait relevé le salaire et que d'autres aient renoncé à cette pratique, en effet. Mais cela relève des comportements des entreprises, qu'on ne peut pas mesurer statistiquement faute de données. Mais c'est vrai que certaines entreprises se placent plus dans une logique de production et de rendement immédiat que dans une logique de formation et d'investissement sur l'avenir. ↗

Propos recueillis par Davide De Filippo

# Décisions du SIT et de la CGAS

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ◆ ouvert la nouvelle mandature 2025-2028, adopté les modalités de fonctionnement du comité ainsi que son calendrier 2026
- ◆ fait le bilan du 20<sup>e</sup> congrès du 15 novembre 2025
- ◆ procédé aux désignations et délégations de signatures pour la nouvelle mandature
- ◆ profité d'une présentation sur la structure et le fonctionnement du SIT
- ◆ fait le retour des mobilisations cantonale et communale en lien avec le budget 2026 et ratifié l'ouverture du fonds de grève pour la mobilisation du personnel de la Ville de Genève du 4 décembre
- ◆ adopté les prises de position du SIT pour les votations du 8 mars 2026 : OUI à l'imposition individuelle; NON à l'initiative SSR ; OUI à l'initiative pour un fonds climat ; PAS DE PRISE DE POSITION sur l'initiative sur la monnaie; NON à la modification de la LIRT

- ◆ voté le soutien du SIT au référendum national sur le service civil
- ◆ pris position en faveur du lancement d'un référendum en cas de vote de la loi sur les manifestations par le Grand Conseil

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER, LE COMITÉ SIT A :

- ◆ désigné une nouvelle déléguée suppléante du secteur Tertiaire privé et un nouveau délégué du secteur Construction – Parcs et jardins – Nettoyage, en remplacement d'un délégué démissionnaire
- ◆ abordé les différentes compétences du comité SIT
- ◆ profité d'une présentation du secteur de l'animation parascolaire, de la mobilisation en cours et de ses enjeux syndicaux, et voté l'ouverture du fonds de grève
- ◆ fait un point de situation sur la campagne de votations du 8 mars 2026
- ◆ ratifié le soutien du SIT aux référendums cantonaux contre les

coupes dans la subvention des HES et contre la modification de la LDTR et voté le soutien au référendum national sur le matériel de guerre

- ◆ voté le soutien du SIT aux référendums lancéens contre la suppression de plusieurs prestations dans le budget 2026
- ◆ préparé le comité CGAS de janvier et pris position en faveur de la nouvelle réorganisation du secrétariat
- ◆ procédé à de nouvelles délégations de signature
- ◆ procédé à un engagement à la caisse de chômage ainsi qu'à un licenciement

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER, LE COMITÉ CGAS A :

- ◆ discuté des problèmes liés à la mise en place de SIPAC 2.0 dans les caisses de chômage
- ◆ procédé à la réorganisation du secrétariat
- ◆ fait le point sur les discussions en cours concernant l'Accord intercantonal sur les marchés publics
- ◆ validé la prise de position concernant la parité dans la loi sur les commissions officielles
- ◆ discuté de l'organisation du 1<sup>er</sup> mai



## SERVICE DES IMPÔTS 2026

### DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Du 9 février au 26 juin 2026, vous pouvez faire remplir votre déclaration d'impôts par le SIT. Ce service à tarifs préférentiels est réservé aux membres du SIT et à leur famille à charge, par correspondance ou sur rendez-vous à prendre auprès de la réception au numéro dédié: **022 818 03 20**.

Pour d'éventuelles questions, une permanence téléphonique a lieu le mercredi matin 9h-10h30 au **022 818 03 20**.

### REMISE DES DOCUMENTS:

- par e-mail (scannés au format pdf) à [impots@sit-syndicat.ch](mailto:impots@sit-syndicat.ch) –
  - par courrier à SIT - Service des impôts - CP 3135 - 1211 Genève 3 – déposés à la réception du SIT (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h) – sur rendez-vous pour les demandes particulières
- ATTENTION : Les documents envoyés ou déposés au SIT doivent impérativement être des copies, aucun original ne sera renvoyé.**

### IMPÔTS À LA SOURCE

Une permanence pour la vérification des impôts à la source a lieu au SIT tous les jeudis de 14h à 17h, du 12 février au 26 mars 2026.

## DATA WORKERS

VOUS AVEZ DÉJÀ TRAVAILLÉ DANS LE NETTOYAGE, L'AIDE À DOMICILE OU LE BABYSITTING\* VIA UNE APPLICATION OU UN SITE INTERNET?

\*Yoojo, Batmaid, Homeservice24, Babysitting24, MénageSimple, Yoopies



### PARTICIPEZ À NOTRE ÉTUDE POUR :

Comprendre comment vous est attribué du travail et des clients  
Vérifier vos heures de travail et vos revenus  
Comparer votre expérience avec celle d'autres travailleur.euse.s

Contactez-nous à [projecthome@unine.ch](mailto:projecthome@unine.ch) | +41 78 445 66 85  
et **RECEVEZ 80 CHF** pour votre participation

Cette recherche est menée par



# JOURNÉE INTERNATIONALE DES LUTTES FÉMINISTES

**Dimanche 8 mars 2026**

• **ACTION DU SIT À 15H**

> Devant le Palais de Justice

**POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE DES FEMMES SANS STATUT LÉGAL**

« On te croit, mais on te renvoie quand même! »

• **Rassemblement avec la Grève féministe de 16h à 19h**

> Plaine de Plainpalais

**RÉSISTANCE FÉMINISTES AUX POLITIQUES DE LA TERREUR**

• **Prises de parole de la Grève féministe, des Associations et du SIT**

En Palestine, au Kurdistan, en Afghanistan, en Amérique latine, aux États Unis, en Suisse, le mouvement féministe lutte pour la vie et la dignité des femmes et des minorités de genre, résiste aux régimes autoritaires, génocidaires et impérialistes, s'oppose aux attaques réactionnaires et liberticides contre les droits fondamentaux de la personne humaine et le droit international.

**FEU AU PATRIARCAT!**



**PERMANENCE DE SOUTIEN ADMINISTRATIF**

Depuis plus d'une année, le SIT a mis en place une permanence gratuite de soutien administratif pour ses membres, les mardis et jeudis de 15h à 18h. Cette permanence est tenue par des militant-e-s bénévoles qui se relaient pour aider à la réalisation de diverses

démarches administratives (demandes de subsides, de rente AVS, de permis C, etc.).

**Nous avons besoin de nouvelles personnes pour renforcer l'équipe de militant-e-s en charge de la permanence et maintenir cette prestation aussi longtemps que possible. Vous êtes intéressé-e à en savoir plus sur le fonctionnement de la permanence et à vous y investir ?**

Contactez-nous au 022 818 03 00 ou en écrivant à [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch).

**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU TRAVAIL : QUELLES APPROCHES POUR PRÉVENIR, PROTÉGER ET RÉPARER ?**

Conférence organisée par la commission féministe de la CGAS

**10 mars à 19h à l'ancienne poste des Charmilles**  
(23 rue des Charmilles, 1203 Genève)

Plus d'infos à venir. Réservez la date dès maintenant !



**AUX COLLÈGUES DES SERVICES PUBLICS ET SUBVENTIONNÉS CANTONAUX**

Nouveau budget 2026  
et plan d'économies du Conseil d'État

## MOBILISATION !!!

**Assemblée des membres du SIT travaillant dans les services publics et subventionnés cantonaux**

Lundi 9 mars à 18h au SIT, grande salle

**Assemblée du personnel du Cartel intersyndical de la fonction publique**

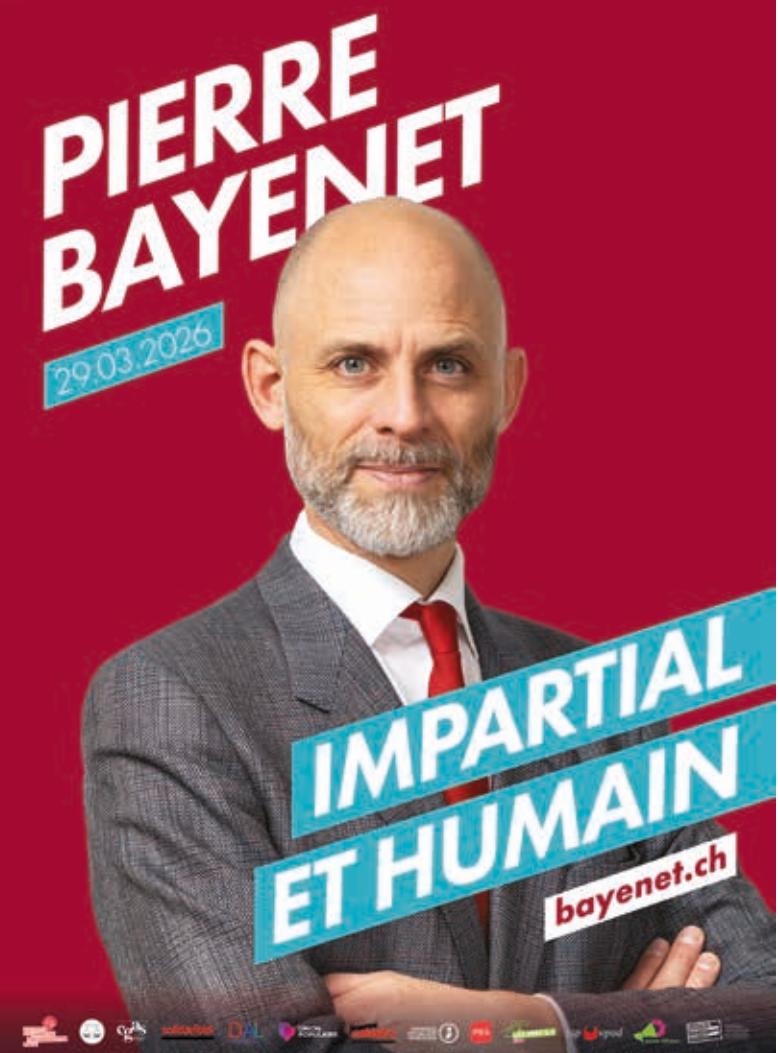
Jeudi 12 mars 20h, lieu à venir

À confirmer: save the date

**Grande manifestation contre les coupes à venir et pour des moyens maintenant**

Jeudi 19 mars fin de journée, lieu à venir

Restez informé-e-s et informez vos collègues:  
**LA LUTTE S'ORGANISE!**



# Une semaine dans la rue

Mardi 3 février, nous étions devant l'horloge fleurie, pour montrer l'envers de la carte postale d'un pays tout propre et ponctuel : une assurance sociale hors-service, avec des retards de paiements pour des milliers de chômeurs-euses.

Et tandis que la semaine a été ensuite rythmée par la récolte de signatures contre les coupes dans les HES (plus de 5 900 signatures déposées !) et la campagne contre la baisse du salaire minimum légal, c'est devant la direction du GIAP que la semaine a été conclue pour réclamer de légitimes améliorations des conditions de travail dans le parascolaire.

Une nouvelle année de lutte syndicale qui démarre sur les chapeaux de roue. ↗

Davide De Filippo  
Photos : SIT



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

LA POSTE

SIT INFO  
CP 3135  
1211 GENÈVE 3

**IMPRESSUM**  
Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Stéphane Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttaz, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, Ximena Osorio Garate, présidence du SIT, Julien Repond.

**Impression**  
Ediprim SA, Bienné  
Tirage: 11 500 exemplaires  
Paraît 7 à 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée  
et souhaitée, mais seulement avec  
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions  
des membres, pour autant qu'elles portent  
sur l'activité syndicale au sens large et soient  
conformes aux principes généraux du SIT.



FSC® C003528